

DEFI FRANCE KFS (Kart Formula Sport) 2015

(Finale nationale KFS, Agrément FFSA CK-4)

REGLEMENT TECHNIQUE

KFS JEUNE (13 à 21 ans, âge dans l'année) (Règlement KFS)

ART. 1 – CHÂSSIS et CARROSSERIE :

Règlement Technique KFS 2015.

ART. 2 - PNEUS :

VEGA KFH 4.60 AV / 7.10 ARR. : 2 pneus avants et 2 pneus arrières + 1 pneu en cas de crevaison.

Pneus pluie ou retaillés interdits. Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Les pneus seront conservés en parc fermé durant l'épreuve.

ART. 3 - POIDS :

148 kg minimum en ordre de marche avec pilote équipé. Tout pilote KFS Jeune qui en ferait la demande sur le bulletin d'engagement pourra concourir en KFS 100.

ART. 4 - MOTEUR :

Règlement Technique KFS 2015 et fiche moteur KFS 2015.

ART. 5 - CONTRÔLE TECHNIQUE :

Le pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de 2 moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste. Des contrôles inopinés pourront être effectués. Tous les karts pourront être contrôlés à l'issue de l'épreuve, quelque soit le classement. Des substitutions pourront être effectuées, particulièrement en ce qui concerne les embrayages, les allumages, l'essence, etc....

Des scellés pourront être posés sur des pièces litigieuses, afin de permettre un examen ultérieur approfondi en présence du concurrent.

KFS 100 (22 ans et plus, âge dans l'année) (Règlement KFS)

ART. 1 - CHÂSSIS et CARROSSERIE :

Règlement Technique KFS 2015.

ART. 2 – PNEUS :

VEGA KFH 4.60 AV / 7.10 ARR. : 2 pneus avants et 2 pneus arrières + 1 pneu en cas de crevaison.

Pneus pluie ou retaillés interdits. Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Les pneus seront conservés en parc fermé durant l'épreuve.

ART. 3 – POIDS :

160 kg minimum en ordre de marche avec pilote équipé. Tout pilote KFS 100 qui en ferait la demande sur le bulletin d'engagement pourra concourir en KFS Jeune.

ART. 4 – MOTEUR :

Règlement Technique KFS 2015 et fiche moteur KFS 2015.

ART. 5 - CONTROLE TECHNIQUE :

Le pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de 2 moteurs qui seront plombés ou numéros relevés. Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste. Des contrôles inopinés pourront être effectués. Tous les karts pourront être contrôlés quelque soit le classement. Des substitutions pourront être effectuées, particulièrement en ce qui concerne les embrayages, les allumages, l'essence, etc....

Des scellés pourront être posés sur des pièces litigieuses, afin de permettre un examen ultérieur approfondi en présence du concurrent.